Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Comptabilité environnementale - Énergie

Description

Les comptes de l'énergie (PEFA pour Physical Energy Flow Accounts) enregistrent l'utilisation des différents agents énergétiques, en la répartissant selon les activités économiques, sur la base de la même classification que celle utilisée dans les comptes nationaux soit la Nomenclature générale des activités économiques (NOGA). La méthode statistique utilisée pour établir ces comptes est celle développée par Eurostat dans le cadre des comptes de l'environnement, eux-mêmes conformes à la référence internationale en la matière, le System of Environmental-Economic Accounting SEEA 2012. La cohérence des comptes de l'environnement entre eux et avec les comptes nationaux permet de générer une large gamme de statistiques et d'indicateurs utiles pour mesurer, décrire, analyser ou modéliser les interactions entre l'économie et l'environnement.

Disponible depuis:
2000 (moindre niveau de détail par activité économique), respectivement 2008 (niveau de détail plus élevé)

Caractères relevés:
Énergie en TJ

Méthodologie

Statistique de synthèse

Sources principales:
- Statistique globale de l'énergie, OFEN
- Comptes des émissions dans l'air, OFS
- Statistique de l'emploi, OFS
- Statistique structurelle des entreprises, OFS
- Diverses données d'offices fédéraux et des associations industrielles

Degré de régionalisation:
Suisse

Périodicité:
Annuelle

Disponibilité:
21 mois après la fin de l'année de référence

Période de référence:
Année civile

Politique de révision

Révision de routine (ou révision courante):
Les statuts des données au moment de la publication des résultats en septembre de l'année t sont les suivants:
- t–2 = «provisoire»
- t–3 et années précédentes = «définitif»

Lorsque les données des sources utilisées sont révisées, toutes les années concernées sont recalculées.

Révision méthodologique (ou révision fondamentale):
Les révisions méthodologiques peuvent être réparties en deux catégories:
1. Les révisions dites «conceptuelles», qui sont induites par l'introduction, tous les cinq à dix ans, de nouvelles recommandations et normes internationales.

2. Les révisions dites «benchmark», qui sont induites par le recours à de nouvelles sources de données, à des données révisées ou à de nouvelles méthodes d'estimation. Ces révisions sont effectuées tous les cinq à dix ans, si possible de manière simultanée aux révisions conceptuelles.

Lors de ces révisions, les données de toute la série temporelle sont recalculées.

Bases légales

Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)

Programme pluriannuel de la statistique fédérale

Annexe A de l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique : Règlement (CE) no 691/2011 du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 2011 relatif aux comptes économiques européens de l'environnement

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)
Section Environnement, développement durable, territoire

Informations:
umwelt@bfs.admin.ch